



DEMANDE DE RECTIFICATION

D'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte d'état civil

Destinataire de la fiche réflexe	Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)
Mode d'emploi	<p>Le Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) est en charge de la vérification des pièces à joindre dans les dossiers relatifs aux demandes de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle dans un acte d'état civil.</p> <p>Dans ce cadre, la check-list (page 3) doit être remplie par le SAUJ afin de s'assurer que le dossier est complet. A l'issue de cette vérification, le SAUJ complète la nature de la demande (page 1).</p> <p>En cas de doute sur la nature de la demande, le tableau de répartition des compétences peut être consulté.</p> <p>ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Le justiciable est invité à communiquer les pièces manquantes dans un délai maximum de 3 mois, sinon, sa demande sera rejetée.</p>

À COMPLÉTER PAR LE SAUJ

Nature de la demande de rectification

Cochez la case	Nature de la demande de rectification	Action du SAUJ
<input type="checkbox"/>	Rectification des erreurs et omissions <u>purement matérielles.</u> Compétence de l'officier d'état civil	Un dossier <u>ROSE</u> doit être remis au justiciable, celui-ci doit être invité à se présenter à la mairie du lieu où a été établi l'acte.
<input type="checkbox"/>	<u>Rectification administrative</u> Compétence du Parquet <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nom ou prénom mal orthographié <input type="checkbox"/> Séparation des vocables <input type="checkbox"/> Modification ou fixation de la date et/ ou lieu de naissance <input type="checkbox"/> Demande de changement de sexe quand <u>l'erreur est évidente</u> (Exemple : lorsque l'officier d'état civil a marqué sexe masculin quand il y a marqué sexe féminin sur le carnet de santé, DN, CNI et le Passeport) <input type="checkbox"/> Erreur de transcription en droit local alors que l'intéressé relève du droit commun <u>lorsque l'erreur est évidente</u> (Exemple : lorsque l'un des deux parents est né aux Comores) <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : 	Un dossier <u>ORANGE</u> doit être remis au justiciable.
<input type="checkbox"/>	<u>Rectification judiciaire</u> Compétence du Siègre <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Demande de changement de sexe ou quand <u>l'erreur sur le sexe est plus compliquée</u> à définir et nécessite un certificat ou une expertise médicale <input type="checkbox"/> Omission de prénom <input type="checkbox"/> Rectification du nom (ATTENTION : changement complet de nom = Compétence Garde des Sceaux, pas du juge) <input type="checkbox"/> Rectification post-CREC <input type="checkbox"/> Rectification d'erreur matérielle d'un jugement (<i>article 462 du code de procédure civile</i>) <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : 	Un dossier <u>JAUNE</u> doit être remis au justiciable.

Le dossier est complet

Le dossier est incomplet

Lieu et date	Tribunal Judiciaire de Mamoudzou, le : / / 20.....
Observations	

Pour les erreurs ou omissions matérielles sur un acte de naissance

POUR TOUS

- Acte de naissance en copie intégrale de la personne concernée (de ses frères et sœurs), datant de moins de trois mois
 - Pièces d'identité des parents (copie du passeport ou de la CNI)
 - Accord écrit du mineur âgé de plus de 13 ans à la rectification de son nom de famille s'il est sollicité
 - Copie intégrale d'un acte sans erreur ou tout document justifiant de la rectification à effectuer
-
- Copie intégrale de l'acte de naissance des père et mère

**Pour les parents
nés à Mayotte**

- Acte de naissance des père et mère
- Décision de la C.R.E.C si leur état civil a été révisé

**Pour les parents
nés aux Comores**

- Acte de naissance des père et mère traduit en Français de moins de 3 mois
- Copie du jugement supplétif si existant

Les documents doivent être légalisés par le Consul de France aux Comores ou par l'ambassadeur ou le Consul des Comores en France

**Pour les parents
nés à Madagascar**

- Acte de naissance des père et mère traduit en Français
- Copie du jugement supplétif si existant

Pour les erreurs ou omissions matérielles sur un acte de naissance

Si l'erreur porte uniquement sur le sexe de l'intéressé

- Acte de naissance en copie intégrale de l'intéressé
- Déclaration de naissance
- Carnet de santé
- Photocopie de la CNI ou du passeport
- Livret de famille
- Certificat médical justifiant que l'intéressé est de sexe masculin ou féminin

ATTENTION :

Le service de l'État civil du Tribunal Judiciaire ne fait PAS de photocopie.
AUCUNE pièce n'est restituée par le service.

